Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20261008-D2026_60-DE

Commune de Mérillac
Séance du 8 octobre 2026
Délibération n°2026-60

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Le 8 octobre 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 1er octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sandrine CANAUD *(pouvoir à Dominique DELAUNAY)*, Isabelle BOUGAHAM.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-60. Acquisitions d'équipements informatiques.

Afin de faciliter le travail des élus, des propositions d'acquisition de matériel informatique sont présentées, à savoir :

-devis n°557620494 en date du 19/09/2026 de *Super U* (Saint-Méen-le-Grand) pour un écran,
-devis n°8318, 8320 et 8321 en date du 30/09/2026 de *La Puce Informatique* (Loudéac) pour un ordinateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, valide uniquement le devis de *Super U*.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.